

LE VAUDOU EN HAÏTI ET SES RACINES BENINOISES

" Dialogues avec les esprits" - Luc de Heusch

Anthropologue belge, Luc de Heusch a été professeur à l'Université Libre de Bruxelles où il dirigea le Centre d'anthropologie culturelle. Il fut également responsable à Paris du laboratoire « Systèmes de pensée en Afrique noire » de l'Ecole pratique des hautes études, associé au CNRS. Sur le terrain, il a notamment étudié le culte du vaudou en Haïti.

Fondateur avec Jean Rouch du Comité international du film ethnographique et sociologique, Luc de Heusch est l'auteur de nombreux films tournés en Belgique et en Afrique. Ses recherches actuelles portent sur le phénomène de la possession.

Premières approches

"Les cultes des voduns du Bénin, des Orishas au Nigéria, des Loas en Haïti appartiennent, en dépit de leurs singularités historiques, au vaste ensemble des religions qui utilisent la transe comme moyen de communication privilégié avec les génies, les esprits ou les dieux, quel que soit le nom que l'on attribue à ces êtres invisibles qui peuplent la surnature dont dépend la vie des humains, leur bonheur comme leur malheur.

"Mon intérêt pour la transe naquit lorsque je fus convié en 1962, avec quelques anthropologues, à dialoguer des religions traditionnelles africaines avec les moines bénédictins de Bouakè en Côte d'Ivoire. Ils s'étaient mis en tête de trouver de nouvelles voies à la très discutable entreprise de conversion au christianisme. Michel Leiris participait à ce séminaire et son arrivée en voiture, par un temps orageux dans un monastère où nous logions fut saluée d'un coup de tonnerre. C'était comme si le diable était tombé dans un bénitier ! Cette entrée dans un couvent d'un grand poète qui s'était réclamé jadis du surréalisme était fort incongrue ! Dans la communication que je fis quelques jours plus tard, je m'efforçai d'être objectif, c'est-à-dire de ne pas faire étalage de mon athéisme, ce qui aurait été discourtois. Ces moines qui nous recevaient n'étaient-ils pas des plus touchants dans leur désir de faire oublier les tares du colonialisme ? Je débutai ma communication en attirant l'attention sur le fait que le dialogue avec les dieux appelle dans chaque religion particulière des attitudes spécifiques. Je prolongeais ainsi

une réflexion bien connue de Marcel Mauss, le fondateur de l'ethnologie française, sur les techniques du corps.

"La prière catholique que j'avais pratiquée dans mon enfance exigeait l'humilité, le recueillement. Elle me paraissait préparation à la mort, ouverture sur le salut. C'est du moins ce qu'on m'avait enseigné. Les choses ont changé quelque peu depuis Vatican II, mais au temps où on m'a enseigné le catholicisme, l'activité du corps était suspendue, mise en veilleuse, conformément à une métaphysique dualiste qui n'a cessé d'avoir cours en dépit d'efforts récents de la théologie pour diminuer la distance vertigineuse qui sépare le corps et l'âme. Dans la prière, le corps est condamné à l'effacement. Les mains cachent le visage. L'homme est prostré. Il se prosterne. Le silence règne dans le sanctuaire et le rire est banni. Le fidèle parle à voix basse, chuchote, et ne participe que très indirectement au sacrifice de la messe. Il est simple spectateur. Un seul acteur : le prêtre, soutenu par l'orgue, le chœur, et l'allégresse que la musique sacrée est sensée répandre dans l'assistance, ne s'accompagne en tout cas d'aucune manifestation physique. Elle est purement intérieure. Très tôt, le théâtre naissant fut chassé de l'Eglise, et la danse exclue. Dans cette perspective, le dérèglement des sens dans la communication avec le sacré est d'essence diabolique, et en particulier, la transe de possession. Les grands mystiques, toujours suspects d'hérésie, cherchent une toute autre voie. La quête solitaire de l'extase dont, faute de temps, je ne vous parlerai pas.

"La danse et le chant semblent bien être des universaux. La part considérable de divertissement que ces activités impliquent ne saurait dissimuler leur intrusion massive dans le champ des rites magico religieux. Et souvent, la danse est mise à contribution dans le plan symbolique, d'une façon tout à fait radicale. Il arrive en effet que le corps humain soit le lieu même de l'incarnation d'une personnalité différente appartenant à la surnature. C'est le cas des diverses figures de la transe qu'elle se manifeste dans la chorégraphie des danses de possession ou dans cette ouverture au théâtre que constituent les divers rôles tenus par le chaman, magicien, héroïque, metteur en scène, acteur, costumier et musicien d'un véritable spectacle mythologique.

« Le phénomène psychophysiologique de la transe »

"Je vous parlerai d'abord très brièvement du mécanisme psychophysiologique de la transe, dont des neuropsychiatres parleraient plus savamment que moi. Comment ne pas voir que nous sommes en présence d'un « étrange mécanisme », pour reprendre la formule chère à Gilbert Rouget l'auteur de ce livre magnifique qu'est « La musique et la transe ». Gilbert Rouget se borne à esquisser quelques aspects dans l'attente d'une

approche interdisciplinaire susceptible d'élucider la complexité de ce phénomène. Il énumère quelques caractéristiques générales de la personne en transe. D'abord, elle n'est pas dans son état habituel. Ensuite, sa relation avec le monde qui l'entoure est perturbée. Et troisièmement elle est en proie à certains troubles neurophysiologiques. Ses facultés sont réellement ou imaginaiement accrues. Rouget ajoute que ce tableau est plus ou moins complet ou incomplet suivant les cas. En effet, les comportements corporels, qui ont rarement été étudiés systématiquement, varient considérablement. Pierre Verger, qui fut l'un des premiers spécialistes de la religion du Vodun au Bénin, a décrit d'abord l'état d'hébétude dans lequel se trouvent les novices fons au cours de leur longue initiation, et j'ai souvent vu en Haïti les possédés du vaudou dans un état de stupeur, dans l'attente d'une nouvelle crise.

"Les adeptes du culte n'hésitent pas à déclarer que cette immobilité est due, comme la danse frénétique qui l'atteste à coup sûr, à la présence continue d'un dieu dans le corps de l'initié. Que celui-ci s'agite ou qu'il soit immobile, il est réellement possédé par le dieu. L'on a aussi observé dans le champ de la possession, que l'aspect théâtral de la transe était précédé souvent d'une crise nerveuse apparemment douloureuse qui peut se traduire par un évanouissement cataleptique. C'était un préliminaire de la possession proprement dite. Rouget a proposé, à juste titre me semble-t-il, de la pré-possession. Par ailleurs, Rouget constate que le changement de personnalité des initiés dans le culte des Vodun passait, au cours d'une très longue initiation qui durait au moins un an jadis, par trois phases distinctes au Dahomey, mais je n'aurai pas le temps de rentrer dans ces détails.

« La possession et le chamanisme »

"J'ai proposé il y a quelques temps déjà, de distinguer au sein des religions de la transe, et en dépit de leur commune agitation, deux types opposés : la possession d'une part, le chamanisme d'autre part. Je n'ai pas été suivi par la totalité de mes collègues qui prétendent que ces frontières sont arbitraires. Et cependant, voyons les choses de plus près.

"La possession est conçue par les intéressés eux-mêmes, comme un état passif au cours duquel un dieu, un esprit ou une force surnaturelle, impersonnelle, s'empare du corps d'un adepte, souvent considéré comme sa monture, voire comme son épouse. En revanche, le chaman, dans le chamanisme se met lui-même en transe pour aller au-devant des dieux, voire les affronter dans un univers mythique. Et parfois, en Sibérie en particulier, il doit sortir vainqueur d'épreuves redoutables.

Des idéologies distinctes

"L'idéologie du chamanisme implique un état d'hyperactivité comme souvent la possession, mais la transe, quelle qu'elle soit, diffère idéologiquement.

"Le possédé se meut, danse, parle, parce qu'il incarne un dieu auquel il est censé s'identifier complètement. En revanche, le corps même du chaman est le lieu d'une sorte de dédoublement théâtral mettant en jeu sa personne et celle du dieu ou des dieux avec lesquels il dialogue dans un singulier soliloque. Il tient différents rôles. Il lutte, il combat, il esquive certaines attaques. Il ruse, et souvent il triomphe de ses adversaires.

"La transe de possession est subie, induite par le rituel, dirigé sans doute par un prêtre ou une prêtresse, dont le rôle est essentiel, qui s'appelle oungan ou mambo dans le vaudou haïtien. Dans le cas du chamanisme au contraire, la transe est auto-induite.

"Dans les séances de possession plusieurs personnes des deux sexes, mais souvent les femmes sont les plus nombreuses, entrent en transe dans une danse collective. Dans le théâtre chamanique au contraire un acteur, très généralement masculin officie seul, le plus souvent et tient tous les rôles de la mythologie qu'il déploie théâtralement, alors que chaque possédé incarne un dieu unique. Celui-ci se donne en spectacle en ignorant le plus souvent les autres dieux. Lorsque ceux-ci se manifestent en même temps, ils apparaissent dans le corps de plusieurs initiés. Le possédé peut aussi incarner plusieurs dieux, mais dans des temps différents, au cours de crises spécifiques. Car chaque dieu impose un comportement différent. Au cours de la transe chamanique au contraire, il arrive fréquemment que le chaman fasse surgir dans son corps plusieurs entités surnaturelles. L'aspect théâtral est plus marqué dans le chamanisme que dans la possession où cet aspect est loin d'être absent, comme Michel Leiris l'a fort bien démontré, à propos des Ethiopiens de Gondar (Capitale de l'Ethiopie du XVI^e au XIX^e siècle), dans un livre désormais classique.

"Gilbert Rouget, l'ethnomusicologue, s'est rallié à mon point de vue et il a opposé les deux idéologies qui entourent la transe. Il précise que seule la transe de possession est identificatoire. Musicologue averti, il ajoute au terme d'une analyse approfondie qui passe en revue tous les documents ethnographiques disponibles il y a une vingtaine d'années, une caractéristique essentielle. La crise de possession est entretenue par des musiciens dont l'intervention est l'un de facteurs du déclenchement des phénomènes nerveux qui la caractérisent. Alors que c'est le chaman lui-même qui se met en transe, qui fait de la musique lorsqu'il se met en transe, qu'il fasse le tambour ou agite hochet. En d'autres termes, le chaman est « musiquant » pour reprendre l'expression de Rouget, et le possédé est « musiqué ». Et Rouget a définitivement montré me semble-t-il qu'aucun

instrument, aucun rythme spécifique n'était associé à cette transformation psycho-physiologique, élatique, qu'est la transe dans les deux cas de figure que je viens d'esquisser. La transe n'est pas un effet mécanique de la musique, elle relève de l'émotion que la musique contribue à susciter.

« L'adorcisme et l'exorcisme »

"J'ai proposé aussi de distinguer au sein de la possession deux types nettement différenciés. Le premier, peut être le plus répandu en Afrique, terrain par excellence des cultes de possession, est celui où la transe est délibérément recherchée par une minorité d'adeptes en général (d'après des estimations de Jean Rouch à propos d'une population au Niger, 5% de la population à peine sont susceptibles de se mettre en transe). Dans ce cas, nous avons affaire véritablement à des cultes de possession, où une minorité d'adeptes subissent une initiation plus ou moins longue, en tout cas beaucoup moins longue que jadis au Bénin. Ils établissent ainsi un lien privilégié, bénéfique avec l'un ou l'autre dieu ou déesse. Ils s'identifieront avec lui ou avec elle au cours des rites collectifs, théâtralisés.

"Dans le second type, également représenté en Afrique noire, la transe identificatoire, n'est qu'un moyen de connaître un esprit maléfique qui a pris possession d'un homme ou d'une femme, infligeant souvent à la victime un dérangement mental. A ce titre, l'esprit pathogène doit être expulsé du corps même du patient. Il me semble donc qu'on est en droit d'opposer cette attitude qui appelle l'exorcisme à l'autre qui fonde les cultes de possession proprement dits, et que j'ai proposé d'appeler l'adorcisme, c'est-à-dire la possession heureuse dont la venue est réalisée au moyen d'un procédé particulier. Possession heureuse qui s'oppose à la possession malheureuse qui appelle l'exorcisme et qui est refusée en tant que telle. C'est naturellement cette option qu'a prise le catholicisme face au phénomène de la transe qu'elle a considéré et qu'elle considère toujours comme d'essence diabolique. Vous n'ignorez pas que dans chaque diocèse, il y a toujours un prêtre chargé d'exorciser le diable. Ce prélat fait de plus en plus appel aux psychanalystes et aux psychiatres et de moins en moins appel à la théologie.

"Le terme de possession peut être interprété au sens large comme la présence d'un esprit dans le corps d'un patient tourmenté par un mal résistant à tout traitement. Il doit être transformé dans cet état particulier qu'est la transe pour identifier l'esprit d'abord, et ensuite pour adopter l'une ou l'autre démarche suivante : soit l'expulser du corps même, et c'est l'exorcisme, soit accepter et rechercher sa présence, et nous sommes en présence de l'adorcisme. Dans cette seconde branche de l'alternative qui seule fonde les cultes de possession proprement dits, le bénéfice de la transe est double pour le possédé. La participation régulière du culte sous le regard bienveillant du prêtre ou de la prêtresse,

dont le rôle est essentiel, constitue à coup sûr une cure périodique allégeant le fardeau de la vie quotidienne, en l'expédiant, pour un temps, dans l'univers onirique des dieux.

"Mais la transe est aussi, pour l'ensemble des fidèles non possédés qui participent avec ferveur à la cérémonie, l'instrument privilégié de la communication avec ces mêmes dieux qui s'incarnent devant eux. Le possédé est bientôt submergé en effet par un être surnaturel dont la présence rayonnante revigore l'ensemble de l'assistance. Il arrive d'ailleurs dans le vaudou haïtien qu'un initié calmé, mais toujours sous l'empire de la possession, s'adresse familièrement à l'une ou l'autre personne de l'assistance qui prête la plus grande attention à son message.

"Cependant, les cultes de possession n'ont pas pour mission de communiquer un message. Il faudra distinguer, pour terminer, le médiumnisme de la possession proprement dite. Je vais illustrer mon propos par deux exemples qui me paraissent opposés très nettement : d'une part l'exorcisme des Thongas, population d'Afrique Australe, et d'autre part le vaudou haïtien qui pratique l'adorcisme.

"Le cas de l'exorcisme des Thongas en Afrique Australe »

"Dans le cas des Thongas, Henri-Alexandre Junod, pasteur protestant et excellent ethnographe du début du siècle, a décrit la cérémonie suivante. « Le patient se tient au centre de la hutte, abattu, les yeux baissés, le regard fixe. Le guérisseur qui a réuni autour de lui tous les anciens malades guéris de la même affection, s'empare d'un tambourin. L'atmosphère est solennelle. Tout le monde se précipite dans la direction d'où part le son bien connu du tambour et tous participent à cette lutte, à ce conflit avec les forces du monde invisible. De nombreux tambours et crécelles font un tintamarre assourdissant et les anciens possédés entament d'abord des chants cajoleurs à l'adresse de l'esprit possesseur pour l'obliger à révéler son nom. Le guérisseur commande à l'esprit pathogène de sortir du corps, de se montrer. Le patient se lève brusquement et se livre alors à une danse sauvage, puis se met à trembler. Le possédé en transe prononce enfin le nom de l'esprit qui le tourmente et il peut arriver que le patient se jette dans le feu et n'éprouve aucun mal, ou qu'il tombe en catalepsie. Le seuil de la sensibilité, comme dans tous les cas de transe est singulièrement modifié. Au terme de cette transe identificatoire, l'exorcisme est réalisé par un sacrifice qui porte le nom d' « apaisement par le sang ». Le possédé en transe, se rue sur la blessure de la chèvre qui vient d'être immolée, et suce avec avidité le sang. On lui administre alors un émétique (Champignon toxique, violent vomitif) et on le force à vomir. De cette manière les esprits sont dûment apaisés et expulsés. » Ce sont les termes mêmes de Junod.

"De quels esprits s'agit-il ? Non pas des ancêtres des Thongas proprement dits, mais des ancêtres des tribus voisines qui sont toujours suspects de maléfices. Particulièrement irascibles, ils subissent un traitement rituel radicalement différent des ancêtres du groupe qui forment un réseau protecteur. Ces esprits étrangers ne sont pas cependant rejetés de la communauté des vivants, comme on s'efforce en vain de le faire dans la possession diabolique du christianisme. Le patient, guéri, leur consacra en effet dans sa hutte un autel spécifique auquel il fera des offrandes périodiques. Mais, en tout état de cause, si la guérison est complète, ces esprits, ou cet esprit, ne viendront plus tourmenter celui qui, désormais, se voue à leur culte. La transe est donc, ici, loin d'être le moyen privilégié de la communication pacifique avec les dieux. Elle n'est plus que l'instrument thérapeutique exceptionnel destiné à guérir les maladies mentales perçues comme la folie des dieux.

"Le cas de l'adorcisme dans le vaudou haïtien »

"Considérons, à l'autre pôle, au pôle adorciste, le vaudou tel qu'il est pratiqué en Haïti. Manifestement, les initiés, hommes et femmes, après avoir assisté longuement à de nombreuses cérémonies, subissent une initiation réduite à une semaine. On n'apprend pas grand-chose qu'on ne connaisse déjà de visu. Ces initiés sont attachés au culte d'un loa, d'un dieu particulier, souvent transmis par héritage familial, ou qui s'est manifesté à l'improviste par un trouble extraordinaire, qui appelle la conversion en transe proprement dite, en épiphanie.

"Mais sans doute dois-je aujourd'hui nuancer mon propos car j'ai opposé un peu brutalement adorcisme et exorcisme, alors que les deux attitudes peuvent coexister au sein d'un même culte. C'est ce que j'ai appris, en approfondissant un petit peu, aux côtés de Lilas Desquiron, ma connaissance du vaudou haïtien.

"Les cas de coexistence de l'adorcisme et de l'exorcisme »

"L'adorcisme et l'exorcisme peuvent coexister au sein d'un même système religieux fondé sur la transe. Mais ces attitudes rituelles divergentes, visent alors des divinités aux statuts différents. Les divinités, ou loas, sont dans l'ensemble bénéfiques et leur présence dans le corps des initiés qu'on appelle hounsi, hommes ou femmes, est systématiquement recherchée lors des cérémonies publiques où se manifestent de nombreuses transes. Mais il existe un certain nombre de loas dont l'action est particulièrement redoutée. Et parfois ce sont les mêmes qui apparaissent dans le vaudou adorciste, avec toutefois un aspect plus terrible, plus dangereux, plus menaçant. Certaines familles, qui assument leur

culte par héritage, ne doivent pas moins les honorer à intervalles espacés, tous les 7 ou 14 ans. Alors, un ou plusieurs possédés les incarnent dans des trances particulièrement violentes. Après avoir reçu les offrandes prescrites, ces dieux dangereux sont solidement attachés, « bornés » comme on dit en Haïti, à des morceaux de bois. On y enfonce des clous que l'on entoure de nœuds de fil de fer. On les enterre ensuite, pour tenir à bonne distance ces dieux indésirables. Je considérerai donc volontiers qu'adorcisme et exorcisme ne sont pas des attitudes exclusives l'une de l'autre dans le vaudou haïtien. Il n'empêche que l'idéologie de l'adorcisme, l'acceptation de la transe comme moyen de communication privilégié avec les dieux demeure l'instance rituelle fondatrice dominante dans cette religion syncrétique pratiquée par la majorité du peuple haïtien et, plus ou moins en secret, aussi par la bourgeoisie convertie au catholicisme.

"La question du syncrétisme »

"S'il y a syncrétisme, c'est entre les racines africaines. Et ce syncrétisme respecte me semble-t-il l'origine mêlée du culte. En effet, les différentes nations qui composent le panthéon vaudouesque, se rassemblent en deux rituels distincts, pratiqués également par les mêmes oungans et les mêmes mambos, mais à des moments différents, et impliquant des rituels, des rythmes musicaux extrêmement différents les uns des autres. D'une part, il y a le rituel Rada qui dérive son nom de la ville de Allada au Bénin, un port important d'où sont venus de nombreux esclaves (toute la structure du vaudou est d'inspiration béninoise ou dahoméenne). A ce Rada s'oppose, au moins partiellement, le rituel Petro qu'on a longtemps considéré comme créole, comme une invention locale, et dont les sources lointaines sont certainement bantoues, originaires de l'embouchure du fleuve Congo, de l'ethnie Congo proprement dite qui occupe un vaste espace au Congo, l'ex-Zaïre, le Congo-Brazzaville, et aussi en Angola. La notion même de syncrétisme doit être revue profondément car le masque catholique n'est que superficiel. Les loas, les dieux africains, qu'ils soient d'origine bantoue ou d'origine béninoise, ont pris un nom de saint pour se protéger, peut être sous l'influence des curés catholiques au cours du XIX^e siècle. Ce n'est qu'une mascarade, entourée de litanies empruntées au catholicisme. Le syncrétisme réel est profondément inscrit dans le vaudou en fonction des origines anciennes : origines béninoises d'une part dans le Rada ; origines Congo, bantoues dans le Petro.

"Le chamanisme en Afrique »

"Je vous disais tout à l'heure que les deux formes de culte de possession (l'exorcisme et l'adorcisme), sont très répandues en Afrique sans être universellement répandues. Mais existe-t-il du chamanisme en Afrique ? Cette religion, dont les terres d'élection sont l'Asie et l'Amérique amérindienne, n'est pas tout à fait inconnue de l'Afrique où les phénomènes de possession abondent sous diverses formes. Je proposai alors d'analyser les crises de possession dans un champ continu de transformations au sens que Levi Strauss accorde à cette fonction. Champ de transformation au sein duquel il est loisible de repérer l'émergence du chamanisme. Mais c'est d'un chamanisme appauvri, réduit le plus souvent à ses aspects thérapeutiques qu'il s'agit en Afrique. En effet, tout à l'heure, j'évoquais le culte de possession des Thongas qui appelle l'exorcisme sous la forme que j'ai décrite. Une transformation radicale de la possession en chamanisme est réalisée par une société d'Afrique australe voisine des Thongas, les Vandaous. Nous nous trouvons, chez les Vandaous, dans le cas d'un chamanisme authentique d'autant plus remarquable que les Vandaous sont les voisins des Thongas où la possession, comme maladie mentale, s'affirme avec tant de force. Or, ce sont les ancêtres des peuples étrangers parmi lesquels figurent précisément les Vandaous qui provoquent chez les Thongas la folie des dieux.

"Le Chamanisme des Vandaous »

"Le magicien appelé au chevet d'un patient est un véritable chaman. Il commence par se mettre en transe en agitant lui-même une queue d'élan ou de hyène autour du corps de son client. Brusquement, il cesse de trembler et il attire d'un mouvement brusque la queue à ses narines et se met à renifler. Il prend ainsi en charge, dans son propre corps, l'esprit pathogène de son patient. Cette possession est en fait un dialogue avec les esprits que le guérisseur en transe a fait pénétrer dans son propre corps. Nous assistons à un véritable dédoublement théâtral de la personnalité du chaman. Il s'évertue à persuader l'esprit qui est en lui de s'introduire dans un panier que les assistants viennent de lui présenter. Il lui demande où il désire être conduit afin de mieux l'éconduire. Il se penche à plusieurs reprises sur le panier et éternue violemment. Il déplace ainsi l'esprit de son propre corps et le fixe dans un réceptacle qu'il finira par déposer à l'endroit désiré. Il administre enfin une médecine à son client débarrassé d'esprit pathogène qui est maintenu respectueusement à bonne distance.

"Dans la pratique Vandaou, c'est le guérisseur même qui se met en transe alors que chez les Thongas, il provoque la transe chez son patient dont il contrôle soigneusement le comportement en gardant son sang froid. C'est là je pense un élément majeur de la distinction entre le chamanisme et la possession et elle se manifeste en l'occurrence dans l'exercice de la thérapie exorciste.

"La coexistence du chamanisme et de la possession chez les Songhay »

"Si Vandaou et Tonga forment un système de transformation régional où le chamanisme des premiers répond à la possession mise en œuvre sous le mode exorciste par les seconds, ces deux idéologies peuvent coexister au sein d'un même système religieux. Je prendrai comme exemple les Songhay du Niger étudiés par mon ami Jean Rouch qui vient hélas de nous quitter. Il les a étudiés et filmés à maintes reprises tout au long de sa carrière. Le culte de possession manipule très clairement l'adorcisme comme au Bénin, comme en Haïti. Les génies appelés holeys sont associés aux grandes forces de la nature comme la foudre par exemple. Le contraste est frappant entre ce culte qui constitue le centre même de la religion Songhay et la grande magie pratiquée par ce que Rouch appelle une orgueilleuse élite formée des Sohantchés. Cette magie comporte des rites qui ressortissent un chamanisme très particulier.

"La différence entre ces deux chemins est définie par Jean Rouch dans les termes mêmes que Marcel Mauss utilisait pour séparer la religion de la magie. Alors que le culte religieux des Holeys est caractérisé par des manifestations publiques, les pratiques magiques des Sohantchés sont des actions solitaires qui se déroulent en brousse ou dans l'intimité de la case. Mais ce critère sociologique ne m'a jamais paru suffisant pour démarquer la religion de la magie. Je n'évoquerai pas ce problème redoutable.

"Plus significative me paraît la spécificité même du mode d'action des magiciens Sohantchés qui se posent en héritiers spirituels du premier roi sacré. Le terme Sohantché renvoie aux dons de voyance et aux pouvoirs qui en découlent. Les sahans du Songhay, c'est-à-dire les Sohantchés savent tout ce qui se passe..

"Un lien étroit se crée entre les Sohantchés et les vautours, seuls animaux capables de traverser les sept ciels pour arriver jusqu'à dieu. Les Sohantchés communiquent en rêve avec ces oiseaux. Ils sont eux-mêmes capables d'effectuer, tels des chamans, le voyage mystique à la poursuite des sorciers mangeurs d'âmes, les redoutables Tiarquaves. Je pense qu'une partie importante de la sorcellerie africaine est un chamanisme en creux.

"Les Sohantchés, les adversaires de ces sorciers, sont eux-mêmes capables d'effectuer le voyage à la poursuite des sorciers mangeurs d'âmes. Et c'est le couple antagoniste magicien-sorcier qui se construit tout entier sous le modèle chamanique. Le Tiarquave, le sorcier, a le pouvoir de se métamorphoser et de voler avec des ailes de feu, de ravir les âmes, lorsque les traitements ordinaires se sont avérés opérants. Le magicien Sohantché part à la poursuite de l'âme volée, ce qui est un thème chamanique par excellence. Un seul élément chamanique important fait défaut au tableau : la transe qui atteste le

déplacement dans l'espace du magicien. Mais l'idéologie chamanique des Songhay apparaît cependant sous une forme atténuée dans le travail collectif des Sohantchés, dans une danse des magiciens, qui se déroule dans des circonstances particulièrement importantes, notamment pour purifier un village tout entier.

"Bien que le mot extase me paraisse impropre (il doit être réservé au silence du corps qui accompagne la mystique proprement dite aussi bien dans l'Islam que dans la Chrétienté), Jean Rouch délimite exactement la différence structurelle qui sépare cette cérémonie des danses de possession. En effet, il écrit ceci : « Elle aboutit sans doute à une sorte d'extase, mais celle-ci loin d'être un transfert de la personnalité la renforce au contraire et donne au magicien d'extraordinaires moyens de perception et d'action. Pendant quelques secondes, il voit ce qui se passe autour du village à plus de 200 km. Il décèle le mal et les menaces. Il les pique ou les détourne. Cette éruption soudaine de puissance est accusée par la musique et la danse. Elle se manifeste par deux signes caractéristiques : une sorte de frisson prolongé et violent, et surtout une chaîne de métal que le magicien a dans le ventre qu'il vomit et qui se balance quelques instants devant sa bouche. Cette chaîne est le signe de sa puissance et c'est aussi une arme redoutable, à l'emploi dangereux. »

"Le médiumnisme »

"J'achève ce long exposé. Je n'aurai pas le temps de vous parler d'un aspect qui me paraît réconcilier le chamanisme et la possession : le médiumnisme, ou la transe au service de la divination. Car le culte de possession n'a pas pour fonction essentielle la divination, c'est-à-dire l'interrogation des dieux. Les techniques sont tout à fait différentes. Elles sont pratiquées sans doute par les maîtres de la possession, mais en dehors des scènes publiques et collectives. Je noterai à ce propos que les possédés en transe dans les cultes de possession ne sont pas des devins. Ce n'est pas par la parole qu'ils communiquent avec leurs fidèles, mais par leur présence physique même. Et à propos des Songhay, Jean Rouch évoque le bavardage spontané souvent assipide des esprits holey lors des séances de possession. En revanche, dans le chamanisme, dans le théâtre chamanique, les esprits souvent beaucoup plus bavards. Mais dans les deux cas, le chaman comme le possédé en transe oublie tout ce qu'ils ont fait ou ce qu'ils ont dit, ou sont censés en tout cas avoir oublié.

"Les cultes de possession dans l'histoire »

"Les cultes de possession sont évidemment dans l'histoire et ils subissent des transformations incessantes. Ils ne sont pas liés à l'origine des temps, à l'origine de

l'humanité, ils sont dans le devenir. Et le théâtre auquel ils donnent naissance, ce théâtre fait l'économie parfois de la musique, ou la musique ne joue plus qu'un rôle secondaire. C'est le cas de la transe imposée à leurs adeptes par les dieux de la force : les Haoukas qui apparaissent sous une forme extrêmement violente parmi les émigrés saisonniers venus du Niger à leurs colonies françaises, à leurs colonies britanniques. Ces dieux nouveaux ont surgi au Niger dans les années '20 chez les Songhay, dont je viens de décrire le culte de possession traditionnel. La caméra de Jean Rouch les a filmés dans la banlieue d'Accra à la demande des intéressés en 1956, il y a près d'un demi siècle, au cours d'une enquête sur les migrations. Ils sont les acteurs spontanés d'un film admirable et terrifiant qui a pour titre « Les maîtres fous » et qui a remporté une distinction flatteuse au festival de Venise en 1957.

"Les Haoukas sont à peine des dieux. Ils sont les représentants mythiques des colonisateurs européens, leur caricature. Du méchant commandant au conducteur de locomotives, en passant par le caporal de garde, ces personnages issus de l'histoire récente dialoguent entre eux avec véhémence, organisent des conférences de la table ronde, cassent un œuf sur la tête de la statue du gouverneur britannique et dévorent la chair d'un chien sacrifié, se fâchent, la bave à la bouche. Hideux ! Les possédés s'identifient à ces dieux dérisoires, le temps d'un rêve éveillé, pour surmonter leur angoisse, leur désarroi face à la civilisation brutale à laquelle la colonisation les a plongés, dans l'espoir de lui arracher quelques raisons de survivre dans un monde devenu fou. Mais aussi dans le fol espoir de s'approprier la force des Blancs dans un univers menaçant.

"Existe-t-il des dieux nouveaux dans la diaspora ?

"J'ai observé que beaucoup de dieux dits créoles étaient les transpositions d'esprits existant déjà dans le monde bantou chez les Congos. C'est le cas notamment de Ti-Jean. Les estropiés jouent un rôle de monstres sacrés extrêmement importants dans toutes les initiations à base de possession dans la grande initiation des Congos. Ti Jean Pie Chech est évidemment la figure africaine d'un estropié. On la prendrait pour une invention, mais il faut tenir compte aussi de l'origine lointaine possible d'un certain nombre de dieux dits nouveaux. Dans le Petro, il y a certaines divinités anciennes Congos qui sont réactualisées. Le phénomène des maîtres fous est très particulier, encore qu'il y ait des dieux extrêmement violents dans le vaudou haïtien, cette violence est accentuée par opposition au Rada, aux dieux du Bénin, aux loas bénéfiques. C'est dans une confrontation nouvelle, syncrétique, que les dieux d'Afrique centrale ont pris une tournure particulière. Ils sont plus violents, plus durs. Ils sont associés à la magie, et même à la magie noire, car les loas que l'on tient à distance sont généralement des loas sorciers. Je pense donc que

l'opposition entre des dieux nouveaux et des dieux dits créoles s'est construite en Haïti par opposition aux dieux du Bénin qui sont plus doux. Alors que les dieux du Petro sont durs, violents, liés à la magie. Il faut se méfier et ne pas prendre pour des nouveautés des dieux violents.

"Le médiumnisme », entre possession et chamanisme

"Il y a du chamanisme dans certaines manifestations de la possession. La divination quant à elle fait partie de la possession médiumnique. Je pense que le médiumnisme mérite d'être qualifié à mi-chemin entre la possession et le chamanisme. C'est surtout en Afrique Centrale que l'on retrouve cette forme de possession où un esprit vient parler à un médium, généralement une femme qui transmet le message du dieu à celui qui vient le consulter. Ce phénomène est tout à fait distinct du culte de la possession des loas puisque c'est solitaire, cela se passe derrière un rideau, pour un client particulier, et d'une voix bizarre que l'on n'entend jamais dans les cultes de possession normale, le dieu parle par ventriloquie apparemment. La médium traduit le message d'un dieu qui prend possession d'elle-même tout en gardant une certaine autonomie vis-à-vis de ce dieu puisqu'elle n'est pas possédée par lui. Ce dieu parle par son intermédiaire. Le corps même du médium sert d'intermédiaire. C'est à proprement parler du médiumnisme. La divination ne fait pas partie des cultes de possession proprement dits, qui sont dominés par l'adorcisme. Il est vrai que le médiumnisme existe aussi comme forme particulière du culte du vaudou mais il occupe une place particulière et il peut exister seulement comme expression de la communication avec l'au-delà. C'est le cas du médiumnisme très souvent en Afrique centrale.

"En revanche, le transfert d'un dieu ou d'un loa maléfisant que l'on arrache du corps d'un possédé, c'est de l'exorcisme, mais je ne pense pas que ce soit du chamanisme. Dans celui-ci en effet, c'est le corps même du chaman qui rentre en transe. Or ici, on ne possède pas. On exorcise « à froid », sans que l'exorciste soit lui-même en transe. On met à distance ou on supprime un lien jugé pathogène. Il est cependant incontestable qu'il y ait du chamanisme dans certains cas de possession, de même qu'il y a de la possession dans l'initiation du Chaman : il doit être possédé par les différents esprits avec lesquels il dialoguera pour mieux les connaître et pour prendre une certaine distance au moment de la transe lorsqu'il sera consulté. Il y a du chamanisme dans toute possession.

"Le monothéisme

"Le monothéisme, qu'on a considéré comme religion primitive par excellence, est une invention pure et simple des ethnologues missionnaires, du Père Smith qui a découvert

que les plus primitifs des gens, les Australiens, les Pygmées, adoraient un monothéisme qui s'est perverti au cours des temps. On a alors cru que toutes les religions africaines étaient originellement monothéistes et que le polythéisme était une perversion. Mais pourquoi est-ce une perversion ? Pourquoi ne peut on écrire l'éloge du polythéisme ? Pourquoi le polythéisme serait-il de moindre valeur que le monothéisme ? Le christianisme ne se nourrit-il d'ailleurs pas de polythéisme dans le culte des saints ? Et ce n'est pas par hasard que les loas ont pris le masque des Saints en Haïti."

© Luc de Heusch, 7 octobre 2004